



ARRETE MUNICIPAL N°2022-134

Le Maire de GARONS
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'article L122-11 du Code des Communes,

ARRETE

Article unique : Madame XAYKAO Viviane, Conseillère Municipale de la Commune de Garons est déléguée pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions d'Officier d'Etat Civil le 3 décembre 2022.

Fait à Garons,
le 18 novembre 2022

Le Maire
Alain DALMAS

